

Image not found or type unknown



# DONATION SOUS CONDITION POUR CALCUL ISF

Par **nanard1952**, le **10/08/2016** à **17:03**

Bonjour,

Une donation sous condition (donation d'argent à un enfant au moment du déclenchement effectif de son projet immobilier) peut elle être considérée comme une dette certaine et donc faire partie du passif d'un patrimoine imposable à l'ISF?

Cordialement